



Madame Varailles attire l'attention de Monsieur le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire sur le cri d'alarme des pomiculteurs quant aux prix pratiqués par la grande distribution.

Premier fruit consommé en France, avec 1 337 000 tonnes produites sur le territoire national chaque année et 22 500 équivalents temps plein générés par la filière, la pomme représente un enjeu économique et de souveraineté alimentaire majeur.

Pourtant, samedi 14 janvier, les arboriculteurs de Haute-Vienne ont arraché leurs pommiers, métaphore de la mort de leur profession.

En effet, les conséquences du changement climatique et les nombreuses contraintes règlementaires qui pèsent sur les pomiculteurs français ont profondément modifié leur travail, impactant fortement le coût de production de la pomme. La crise énergétique a ajouté un surcoût supplémentaire au moment où la filière française subit la concurrence extérieure, notamment de la filière polonaise.

Les pomiculteurs se voient imposer, par les groupes de la grande distribution, un prix d'achat inférieur au coût de production et ne parviennent plus à vivre dignement de leur production. La loi EGALIM 2 qui visait justement à rémunérer les agriculteurs au juste prix n'a pas eu l'efficacité escomptée.

Le nombre de pommes produites en France ne cesse de diminuer et la surface des vergers a baissé de plus de 40% en 20 ans.

Alors que les États Généraux de l'Alimentation encourageaient les arboriculteurs, maraîchers et agriculteurs à se tourner vers une production saine, biologique et locale, les logiques de rentabilité des enseignes de la grande distribution vont à contre-sens des attentes de la population et des priorités données par le Ministère.

Elle lui demande donc ce qui est prévu par le Gouvernement pour prendre en compte l'augmentation du prix de production, et plus généralement, ce qui est prévu pour la filière pomme française.

**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

*VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE*

*MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE